

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF1311

présenté par
M. Rolland

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa aurait pour conséquence de baisser les ressources des chambres d'agriculture. Une telle décision n'est pas compréhensible alors que la concurrence internationale est très forte. Il s'agit donc, par cet amendement, de maintenir la taxe additionnelle dont bénéficient les chambres d'agriculture.